

Un deuxième trimestre au ralenti

A La Réunion, le *nombre de salariés* des secteurs privé et agricole progresse faiblement sur le deuxième trimestre (+0,1 % contre +0,5 % au trimestre précédent).

Le constat est similaire sur un an avec des effectifs salariés dont la hausse de +1,2 % est en repli par rapport au premier trimestre (+2,1 %).

A l'inverse, la masse salariale et le salaire moyen par tête accélèrent au deuxième trimestre : +1,0 % et +0,7 % respectivement. Il en est de même sur un an : +3,2 % et +2,2 %.

CHIFFRES CLÉS

+0,1 % Evolution des effectifs salariés sur le trimestre.

+1,2 % Evolution des effectifs salariés sur un an.

Le recul du nombre de déclarations préalables d'embauches se poursuit sur ce trimestre en lien particulièrement avec les contrats courts qui représentent 50,6 % des intentions et qui diminuent de -3,2 % (+2,1 % pour les contrats longs).

Les évolutions locales s'apparentent aux

évolutions constatées au niveau national où les effectifs salariés du secteur privé enregistrent une hausse de +0,2 % au second trimestre 2018 (+1,5 % sur un an).

Le ralentissement observé regionalement est plus appuyé pour l'ensemble des départements d'outre-mer hors Mayotte. En effet, les effectifs des Antilles-Guyane et

de La Réunion pris globalement, diminuent de -0,02 % sur le second trimestre. Leur progression sur un an ralentit également pour s'établir à +1,5 %.

Tableau 1 : Evolutions de l'emploi, de la masse salariale et du SMPT

	En niveau	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %)	
		2018T2	2017T2	2017T3	2017T4	2018T1	2018T2	
La Réunion	Effectifs salariés (en milliers)	154,1	1,1	0,0	0,7	0,5	0,1	1,2
	Masse salariale (en M€)	1 068,1	0,7	0,8	1,0	0,4	1,0	3,2
	SMPT (en €)	2 300	-0,3	0,7	0,8	0,0	0,7	2,2
DOM (hors Mayotte)	Effectifs salariés (en milliers)	335	1,4	-0,2	1,0	0,7	-0,02	1,5
	Masse salariale (en M€)	2 411	0,7	0,9	0,9	1,2	0,9	4,0
	SMPT (en €)	2 398	0,4	0,3	0,5	0,4	0,6	1,8
France	Effectifs salariés (en millions)	18,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,2	1,5
	Masse salariale (en Md€)	144,2	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	3,6
	SMPT (en €)	2 618	0,3	0,4	0,6	0,4	0,7	2,1

SMPT = salaire moyen par tête

Source : AcoSS – CGSS – Dares

Sur le deuxième trimestre 2018, trois secteurs économiques sont porteurs d'emplois :

- **L'hébergement et la restauration**, avec 283 emplois créés (+3,5 %),

- **Le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles** qui offre 235 postes supplémentaires (+0,8 %)

- **L'industrie** et ses 222 emplois de plus (+1,3 %).

L'intérim en augmentation de +2,5 % (105 emplois créés), confirme son positionnement privilégié sur le marché de l'emploi.

En revanche, il convient de remarquer le recul de secteurs majeurs tels que la construction qui perd 72 emplois (-0,5 %)

ou de secteurs phares comme les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien qui affichent 172 emplois de moins (-0,9 %). « Les autres activités de service » se voient pour leur part, privées de 675 effectifs (-7,8 %).

Sur un an, l'intérim reste le secteur moteur (+27,0 % ; 933 emplois créés) suivi des grands secteurs que sont « l'industrie », « la construction » et « le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles ». Ces derniers contribuent ensemble à 70 % des postes de travail en année pleine (1.322 emplois créés). « L'hébergement et la restauration » avec 566 emplois créés

ou encore « l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale » générateur de 417 nouveaux emplois jouent également un rôle majeur. A l'inverse, « les autres activités de service » perdent 1.743 emplois (-18,0 %). La perte se chiffre à 111 postes pour « les activités immobilières » (-4,7 %).

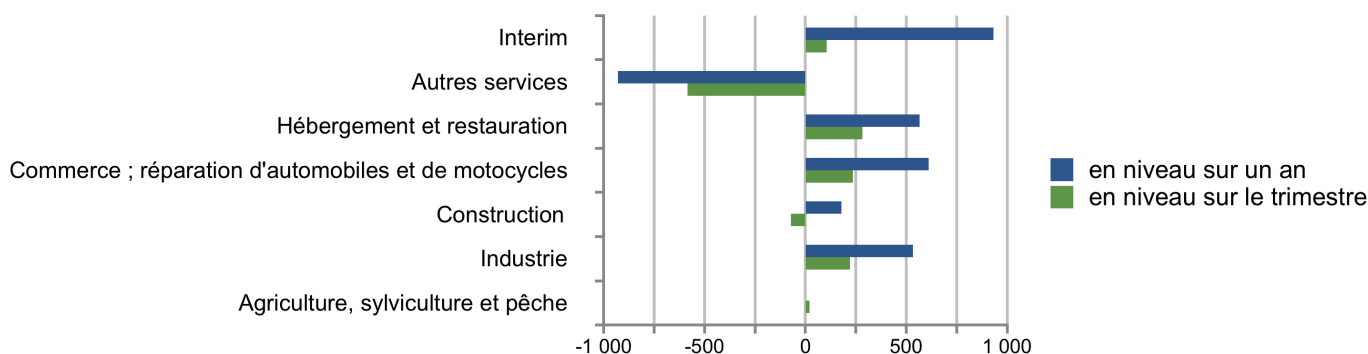
Tableau 2 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité (NACE 17)

	Effectif 2018T2	Glissement trimestriel 2018T2 - 2018T1		Glissement annuel 2018T2 - 2017T2	
	En niveau	Nombre	GT	Nombre	GA
Agriculture, sylviculture et pêche	2 702	20	0,8%	2	0,1%
Industrie	17 655	222	1,3%	533	3,1%
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	6 443	118	1,9%	307	5,0%
Fabric. équipmnts élec., électronique, informatiq. ; fab. machines	833	20	2,4%	48	6,1%
Fabrication de matériels de transport	104	3	2,6%	-2	-2,0%
Fabrication d'autres produits industriels	6 477	43	0,7%	22	0,3%
Ind. extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	3 798	38	1,0%	158	4,3%
Construction	15 044	-72	-0,5%	179	1,2%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29 634	235	0,8%	610	2,1%
Hébergement et restauration	8 397	283	3,5%	566	7,2%
Autres services (hors hébergement et restauration et hors intérim)	76 316	-584	-0,8%	-931	-1,2%
Transports et entreposage	12 231	46	0,4%	103	0,8%
Information et communication	3 828	-13	-0,3%	-81	-2,1%
Activités financières et d'assurance	6 129	55	0,9%	148	2,5%
Activités immobilières	2 268	-3	-0,1%	-111	-4,7%
Act. spécial., scient. & techn. & act. de svices admin. & soutien	19 301	-172	-0,9%	336	1,8%
Administration publ., enseignemnt, santé humaine & action sociale	24 626	177	0,7%	417	1,7%
Autres activités de services	7 933	-675	-7,8%	-1 743	-18,0%
Total hors intérim	149 748	104	0,1%	959	0,6%
Interim	4 384	105	2,5%	933	27,0%
Total	154 132	209	0,1%	1 892	1,2%

GT : évolution trimestrielle ; GA : évolution annuelle

Source : AcoSS – CGSS – Dares

Tableau 3 : Gains et pertes d'effectifs par grand secteur et par département au 2^e trimestre 2018 et sur un an



SMPT : salaire moyen par tête

GT : évolution trimestrielle ; GA : évolution annuelle

Source : AcoSS – CGSS – Dares

Le sud et l'ouest affirment leur dynamisme avec des effectifs salariés en hausse de +1,6 % et +1,8 % sur un an (+2,6 % pour leurs salaires moyens). Les progressions trimestrielles des emplois dans ces deux zones restent également supérieures à la moyenne régionale (+0,3 % et +0,4 %).

Tableau 4 : Evolution de l'emploi, de la masse salariale et du SMPT par zone d'emploi

	Emploi salarié			Masse salariale			SMPT		
	(en milliers)	GT	GA	(en M€)	GT	GA	(en €)	GT	GA
EST	13	-1,8%	-0,8%	80,7	0,3%	2,3%	1 991	1,1%	3,0%
NORD	54	0,4%	1,0%	397,0	0,6%	2,1%	2 430	-0,03%	1,3%
OUEST	44	0,4%	1,8%	323,7	1,5%	4,2%	2 430	-0,1%	2,6%
SUD	43	0,3%	1,6%	267,5	1,2%	3,9%	2 099	0,5%	2,6%
LA REUNION	154	0,1%	1,2%	1 068,8	1,0%	3,2%	2 300	0,7%	2,2%

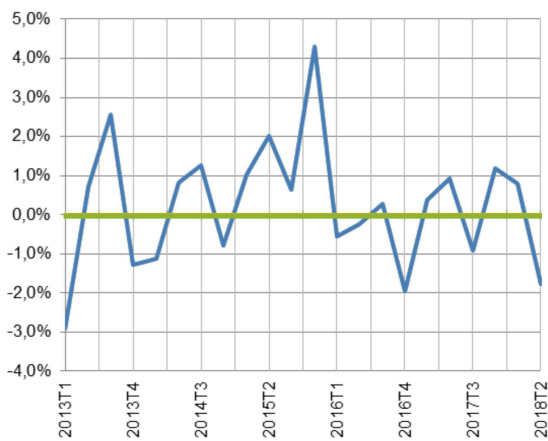
SMPT : salaire moyen par tête

GT : évolution trimestrielle ; GA : évolution annuelle

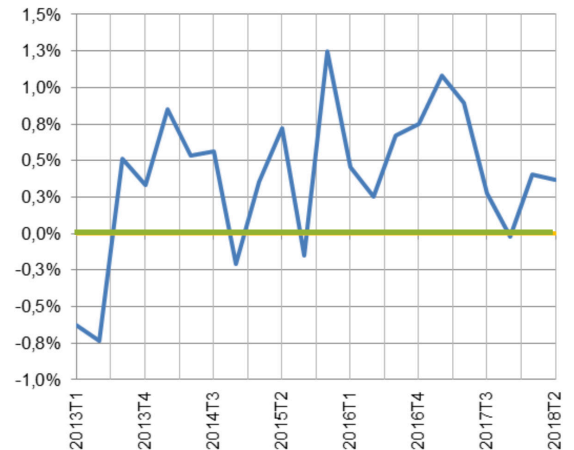
Source : Acoiss – CGSS – Dares

Tableau 5 : Evolution trimestrielle des effectifs salariés par grand secteur

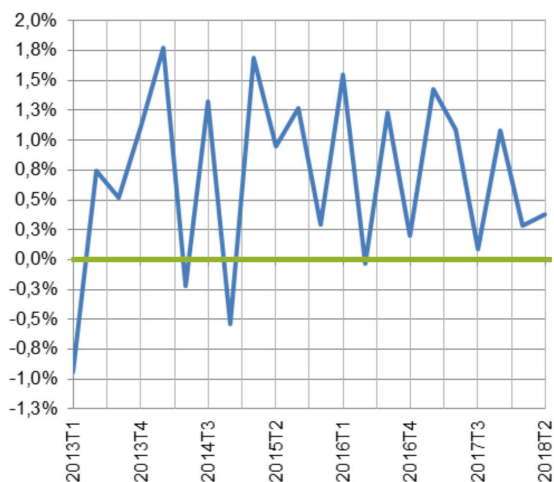
EST



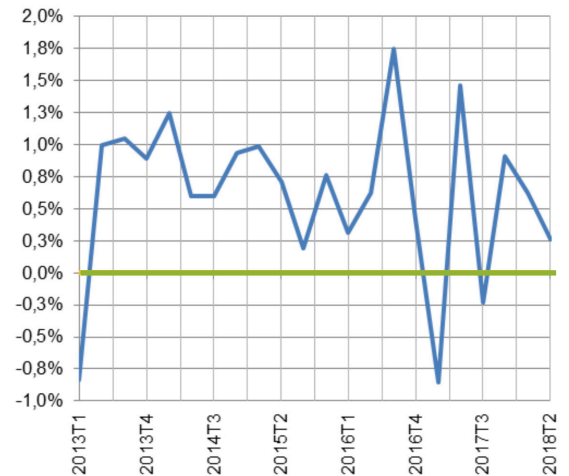
NORD



OUEST



SUD



Source : Acoiss – CGSS – Dares

Sources et méthodologie

Le champ de la publication comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Les entreprises qui relèvent du secteur agricole sont incluses dans le périmètre de la publication car, dans les DROM, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La chaîne de production AcoSS qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction AcoSS-Insee-Dares**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon un schéma de production dans lequel :

-l'AcoSS fournit les données d'évolution des effectifs sur le seul secteur privé (hors intérimaires) ;

-la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) ;

-l'Insee élabore le niveau d'emploi total en appliquant à socle annuel d'emploi, les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires.

Les effectifs salariés et la masse

salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) ou des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre.

Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'AcoSS.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (AcoSS).

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir

une grandeur mensuelle.

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels / GT) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels / GA) comparent les données du trimestre avec avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Directeur de la publication :
Christophe VAN DER LINDEN

Rédacteur :
Observatoire Economique, Social et
des Fragilités
CGSS DE LA REUNION

Contact :
brigitte.ristor@cgss.re

Retrouvez Stat'Ur sur www.acoss.fr
N°ISSN : en cours